

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2020**

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, ,Tristan Breem, Bastien Roquier, Philippe Boulze, Frédéric Sylvain, Pristina Séguier et Muriel Roudil.

Personne absente . Jean-Pierre Marca

Secrétaire de Séance : Adrien CHAPON

ORDRE DU JOUR :

En préambule, compte tenu du manque d'informations suffisantes sur l'avancement de la procédure de la création d'une société de chasse, ce sujet qui devait être débattu ce jour est reporté à un prochain conseil.

Délibération à prendre :

–DM 2020 : Crédits supplémentaires - Virement de compte à compte.

Informations diverses :

- Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 mois, à partir du 25/01/2021, pour le secrétariat de la mairie : recrutement de Mme GARNIER Céline, rédacteur de Catégorie B, pour l'emploi permanent de rédacteur créé par la délibération du 23/11/2020

- Congés adjoints techniques du 23 au 31 décembre 2020

- Association Lucie AUBRAC : compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 03/12/2020.

- Journal municipal de décembre 2020.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h20

DELIBERATION :

1 – VOTE DE 6 DM : 2020-1b ; 2020-2 ; 2020-3 ; 2020-4 ; 2020-5 ; 2020-6

Voir la délibération jointe à ce compte rendu.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 – Suite à la démission le 05/01/2021 de Mme ERDELYI Katy, adjoint administratif stagiaire, et à la nécessité de recruter une secrétaire de mairie, un Contrat à Durée Déterminée de 3 mois à compter du 25/01/2021, a été établi entre la municipalité de Saint Paul La Coste représentée par le Maire et Mme Céline GARNIER, rédactrice (Catégorie B) de la fonction publique territoriale :

Le contrat porte sur une durée hebdomadaire de 16h, se répartissant les lundi et jeudi. Ce recrutement se fait sur un emploi permanent de rédactrice de la FPT (emploi créé le 27/11/2020).

Bien que titulaire de la Fonction Publique Territoriale, il ne s'agit pas d'une mutation (mobilité du fonctionnaire), mais d'un contrat de 3 mois, à titre de période d'essai, selon les souhaits du Conseil Municipal.

Il est à noter que Mme Céline Garnier a demandé par ailleurs, sa mutation sur un poste vacant de la commune de St Hilaire de Lavit (48), à hauteur de 14h hebdomadaires.

Si la période d'essai sur le poste de secrétaire de mairie de Saint Paul La Coste est concluante, Mme Céline GARNIER obtiendra en fin de contrat, sa mutation en tant que fonctionnaire, sur la commune.

Le Maire ajoute qu'à la date de la conclusion de ce contrat (15/12/2020), aucun autre candidat n'avait postulé pour cet emploi vacant (déclaration de la vacance de poste faite le 23/11/2020).

Par ailleurs, l'expérience de Mme Céline GARNIER sur un poste identique (commune de plus de 400 habitants), sa formation décrite dans son Curriculum Vitae et trois

entretiens de 3h chacun avec le Maire et le 1^{er} Adjoint, ont été autant d'éléments décisifs pour le recrutement de la candidate.

2 – Information sur l'implication de la municipalité de Saint Paul la Coste dans l'écriture du Projet social du Centre Socio-Culturel de Cendras :

Adrien CHAPON fait un compte rendu du conseil d'administration (le 03/12/2020) du Centre Social Lucie Aubrac auquel les 3 maires de la vallée étaient invités (Soustelle, Lamelouze et Saint Paul La Coste) : seul le maire de St Paul était présent.

- Le conseil portait essentiellement sur l'élaboration du projet social, dont le rapport, qui doit être remis à la Caisse d'Allocations Familiales en septembre 2021, est obligatoire pour obtenir le renouvellement d'agrément : l'enjeu de cet agrément est la poursuite de l'action sociale conduite par le Centre Socio-Culturel au profit des habitants de Cendras et des communes de la Vallée du Galeizon qui bénéficient de ses services.
- En effet, l'élargissement du territoire d'intervention du centre social à l'ensemble de ces communes peut créer une synergie entre les diverses actions conduites par les municipalités concernées et ouvrir également les « champs », non seulement des différents publics bénéficiaires, mais aussi des équipes associatives ou de simples bénévoles impliqués dans l'organisation et l'animation d'actions existantes ou porteurs de nouveaux projets.

Pour l'élaboration de ce projet social, quatre commissions thématiques ont été constituées pour une réflexion participative et interactive :

- **Associations et bénévolat** : rôle et place des associations et des bénévoles, politique de promotion et de soutien aux associations par le Centre Socio-Culturel.

Mr Daoud de l'ACEGAA (*point d'appui à la vie associative du Gard*) se déclare prêt à accompagner le travail de cette commission.

- **Définition d'une politique sociale et culturelle pour la Vallée du Galeizon** : réunion des élus des 3 communes concernées à prévoir pour définir le tracé des contours des actions attendues par le Centre Socio-Culturel, définition des modalités financières, évaluation des ressources matérielles et humaines.

Les différentes communes peuvent être des acteurs privilégiés dans l'élaboration de ce projet, au travers des objectifs poursuivis et des orientations politiques, sociales et culturelles définies.

- **Hommes et Territoires** : l'objectif est « *d'aller à la rencontre des populations au travers de petits évènements qui prendront place dans les différents villages et hameaux. Cette démarche vise à recueillir l'expression des habitants sur leurs représentations d'un Centre Socio-Culturel pour la Vallée..... et de les associer à l'élaboration du projet social* » (extrait du compte rendu fait par Mme Véronique ARCHE, directrice du Centre Socio-Culturel Lucie Aubrac).
- **Projet social et équipe professionnelle** : « *l'équipe de salariés d'un centre social est la cheville ouvrière du projet..... l'objectif serait d'associer l'équipe à la réflexion sur la mise en place d'un nouveau projet pour le centre. démarche de formation-action, analyse des pratiques professionnelles et formations théoriques appliquées..... clarification des rôles de chacun* » (extrait du compte rendu fait par Mme Véronique ARCHE, directrice du Centre Socio-Culturel Lucie Aubrac).

3 – Le Maire informe le Conseil de l'arrêté qu'il a pris concernant la prolongation de trois mois du temps partiel thérapeutique de Mr David ROUDIL, adjoint technique territorial.

Au terme de ces trois mois (le 28/02/2021), Mr David ROUDIL devra poursuivre son activité à temps plein.

4 – Pour répondre à la requête faite par le locataire des "Terrasses de Saint Paul" concernant ses projets professionnels à moyen et long terme (création d'un atelier de conditionnement de produits du terroir à l'étage, demande d'un renouvellement de son bail sur une durée supérieure à 8 ans....) :

Il est décidé de provoquer une réunion spécialement consacrée à la réflexion sur la nature, l'objet et les modalités de l'utilisation du bâtiment communal (ancienne école et logement) et sur les conséquences en matière « d'animation » du village et les incidences financières sur la commune.

Tous les membres du conseil se proposent à participer à ce groupe de travail dont la première réunion est fixée au 23/12/2020.

5 – Congés des adjoints techniques : exceptionnellement, il est décidé d'accorder 3 jours de congés aux 3 adjoints techniques la semaine de Noël. Mr SERRE Jean Marie est disponible pour assurer le dégagement des chemins en cas de neige (Mr ROUDIL David restant disponible, si nécessaire).

La séance se termine à 20h35.